

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

**OBJET**

**Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe résidence Belle Feuille**

N° D\_76\_2025 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

---

**DATE  
D'AFFICHAGE**

**26 juin 2025**

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'admission en non valeur de créances irrécouvrables sur les exercices 2018 à 2020 sur le budget annexe Résidence Belle Feuille pour un montant total 16 252.00 €.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**24**

votants

**34**

Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sont des opérations techniques destinées à faire sortir les produits irrécouvrables des comptes de la ville mais elles ne dispensent pas le comptable de poursuivre la procédure de mise en recouvrement.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

➤ D'ADMETTRE en non valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe Résidence Belle Feuille, d'un montant total de 16 252.00 €.

• Exercice 2018 à 2020 (liste 7467620533)      16 252.00 €

**TOTAL**      **16 252.00 €**



James CHÉRON